

ASSOCIATION NEUCHÂTELOISE DES EMPLOYÉS EN ASSURANCES SOCIALES (ANEAS)

Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 juin 2023

Membres du comité présent(e)s :

- Mme Graziella Di Munno
- Mme Émilie Comte
- Mme Valérie Garcia
- M. Matthieu Liengme

Membres de l'ANEAS présent(e)s :

- Mme Vanessa Fimmanò
- Mme Claudia Fortesi
- M. René Tanner
- M. François Wagner
- M. Patrick Schneider
- Mme Gaëlle Wenzin
- M. Philippe Dubois
- M. Philipp Gloor
- M. Sandro Daina
- M. Jonathan Vivarelli

Membres excusé(e)s :

- - Mme Fabienne Geisler
- - M. Pascal Guillet (CCNAC)
- - M. Jean Messerli
- - Mme Angélique Nussbaumer
- - M. Daniel Roulin
- - Mme Anouk Steiner

Rédacteur du procès-verbal : Mme Valérie Garcia

1. Accueil et présences

M. Liengme ouvre la 49^e assemblée générale de l'ANEAS à 18h et salue la venue des participant(e)s.

Il rappelle l'ordre du jour qui a été fixé et demande aux participant(e)s si celui-ci appelle des remarques ou des demandes de modifications, ce qui n'est pas le cas.

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 23 juin 2022

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 23 juin 2022 n'appelle aucun commentaire et est accepté.

3. Rapport du comité

Le comité s'est réuni une dizaine fois en présentiel ou à distance depuis la dernière AG.

Comme chaque année le comité a organisé l'envoi des cadeaux aux lauréats du brevet. Les paniers ont été préparés par l'épicerie « Aux paniers gourmands » et envoyés par l'atelier Arihane.

Le comité a aussi organisé un séminaire le 23 février 2023 sur le sujet « nouveautés et changements en matière d'assurances sociales » animé par M. Thierry Rossier. Cette journée, qui s'est déroulée à l'hôtel Alpes et Lac, a connu un franc succès avec 60 inscriptions dont certaines ont dû être refusées par manque de place.

Malheureusement le séminaire prévu en novembre 2022 sur la politique familiale a été annulé car il n'y avait pas assez d'inscriptions (10 personnes).

En automne 2023 le comité aimerait organiser un séminaire AVS et LPP, dans le but d'attirer des membres collectifs en ciblant les entreprises.

Une page LinkedIn ANEAS a été créée afin de faire connaître l'association et d'essayer de drainer de nouveaux adhérents. Elle est gérée par le comité tout comme la boîte mail.

L'ORIF continue de gérer le site internet de l'ANEAS et le comité est satisfait avec le travail fait.

M. Liengme souligne que le comité souhaite poursuivre la dynamisation de la vie de l'association et qu'il est ouvert aux suggestions et avis des participants de l'assemblée.

4. Rapport de la responsable de la formation

S'agissant de la session 2023 – 2024 du cours de spécialiste, Mme Di Munno informe que 21 personnes suivent cette formation.

L'équipe des intervenants est stable. Une réunion a été faite entre Mme Di Munno et les intervenants afin de faire un point sur les évaluations faites par les élèves.

Une journée de formation (service didactique de la HES) avait été organisée il y a plusieurs années et il est envisagé de proposer à nouveau cette formation aux intervenants actuels. Elle a pour but de développer des compétences supplémentaires afin d'enseigner efficacement.

Nouveauté : les évaluations des élèves sont maintenant faites en ligne (formulaire mis en ligne par la HEG) et les résultats sont ensuite transmis à Mme Di Munno.

Concernant les inscriptions à la formation elles arrivent directement à la HEG et non plus à l'ANEAS.

La convention entre la HEG (Olivier Kueni) et l'ANEAS a été revue dernièrement. Le comité attend un retour de la HEG. Certains éléments n'étaient pas connus du comité, comme le fait que la formation de Généraliste en assurances sociales est une formation créée par la HEG et non par l'ANEAS.

Lors de cette négociation, Mme Di Munno a, entre autres, proposé de partager les bénéfices et les pertes sur ce séminaire.

M. Wagner précise que l'information reçue de la HEG n'est pas correcte : la formation de Généraliste a bien été créée par l'ANEAS. Cependant, la HEG proposait dans le cadre d'un autre cours une formation similaire.

Autre sujet abordé avec la HEG : la communication de la liste des participants demandée par les enseignants du brevet. La HEG refuse souvent de transmettre la liste aux intervenants et à l'ANEAS.

A partir de cette année une liste est donnée aux participants lors du premier cours et s'ils ne souhaitent pas avoir de communication de l'ANEAS ils doivent mettre une croix.

5. Rapports de la caissière et des vérificateurs de comptes

Mme Émilie Comte présente les comptes de l'exercice 2022, qui se résument comme suit :

Solde du compte au 01.01.2022 : 146'641.92

Recettes :

Cotisations individuelles encaissées en 2022 : 2'020.00

Cotisations collectives encaissées en 2022 : 200.00

Parts au bénéfice des formations : 16'656.00

Dépenses :

Cotisations FEAS : - 1'170.00

Frais généraux comité : - 7'144.00

Frais gestion du site : - 980.00

Frais CCP : -227.31

Solde du compte au 31.12.2022 : 155'996.61

Augmentation du compte en 2022 : 9'354.69

Mme Emilie Comte précise en outre qu'au 31 décembre 2022, l'ANEAS comptait 74 membres individuels et 5 membres collectifs.

En 2023 l'association a vu ses membres collectifs augmenter grâce au séminaire de février 2023.

Au nom des vérificateurs de comptes, M. Patrick Schneiter précise que la vérification des comptes s'est tenue le 13 avril 2023. Il confirme que les comptes ont été régulièrement tenus et que chaque opération est correctement justifiée, si bien que les vérificateurs de comptes recommandent à l'assemblée générale d'approuver les comptes de l'exercice 2022 et d'en donner décharge au comité.

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2022 et en donne décharge au comité.

L'assemblée générale reconduit M. René Tanner et M. Patrick Schneiter en qualité de vérificateurs de comptes pour l'exercice 2023.

6. Démission et élection des membres du comité

M. Philipp Gloor a annoncé sa démission en fin d'année 2022. Le comité le remercie pour son travail.

Mme Garcia Valérie annonce qu'elle quitte le comité de l'ANEAS au 31 décembre 2023.

M. Jonathan Vivarelli et Mme Nadia Cutro souhaitent intégrer l'association. Leur élection est approuvée par l'assemblée.

Mme Graziella Di Munno, Mme Émilie Comte, M. Mathieu Liengme se portent candidat(e)s à leur réélection au comité et l'assemblée générale réélit ces membres au comité pour l'année 2023.

7. Divers

M. Tanner remercie le comité pour le séminaire du mois de février. Il souligne que la journée a apporté une mise à jour très complète sur les assurances sociales.

M. Dubois demande s'il est toujours possible pour les membres de suivre un module gratuit. Mme Di Munno précise que c'est toujours possible et qu'il faut s'inscrire auprès de la HEG.

M. Liengme rappelle que les participant(e)s sont cordialement invité(e)s à rejoindre les membres du comité pour le repas qui suivra l'assemblée générale et qui sera servi au restaurant de l'Hôtel Alpes et Lac.

La parole n'étant plus demandée, l'assemblée générale est levée à 18h50.

08.06.2023 / Valérie Garcia